



Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2015, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM. hceres-02037368

HAL Id: hceres-02037368

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037368>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit*, proposée par la Faculté de Droit de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM, a été créée en 2003 et accueille un peu plus de 1000 étudiants en formation initiale.

83 % des étudiants inscrits en 3^{ème} année obtiennent leur diplôme.

Elle offre une formation classique, reposant sur six semestres d'études sur trois années, en droit privé et en droit public. Un étudiant sur deux poursuit ses études dans un master proposé à Saint-Etienne.

Elle vise l'acquisition d'une culture juridique générale ainsi que de la méthodologie propre aux juristes. Les étudiants doivent donc être en mesure de qualifier une situation juridique et d'appliquer le régime juridique correspondant.

La transversalité de cette formation résulte de l'existence d'unités d'ouverture sur des disciplines voisines, telles l'économie ou la sociologie politique.

Avis du comité d'experts

La licence générale en *Droit*, dispensée par la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Saint-Etienne repose sur un cursus classique d'une licence en Droit, composé de matières fondamentales, d'enseignements complémentaires, d'enseignement de langues et de travaux dirigés. Elle prévoit, également, des matières d'ouverture sur des champs disciplinaires variés, tels l'économie, la sociologie politique, ou l'introduction à la sociologie.

Le socle juridique est imposé, en totalité, aux étudiants de première année (L1). En deuxième année (L2), un choix est laissé entre deux matières d'histoire, et un TD (travaux dirigés) est à choisir, au second semestre, parmi quatre proposés. Les étudiants de troisième année (L3) choisissent deux matières de TD parmi sept proposées, étant précisé qu'elles devront être suivies sur les deux semestres. Un autre choix leur est proposé entre deux matières en science politique.

La progressivité de cette formation résulte des enseignements traditionnellement imposés ainsi que des choix opérés par les étudiants, pour suivre les séances de travaux dirigés.

Cette formation en Droit se situe aux côtés de celles proposées par les Universités Lumière Lyon 2 et Jean Moulin Lyon 3 et Clermont-Ferrand.

Toutefois, son positionnement socio-économique est intéressant, compte tenu de l'implication de professionnels du droit, qui siègent au sein du Conseil de Faculté et animent la « journée des métiers ». Ainsi, la pérennité de liens forts avec le Tribunal de Grande Instance et l'ordre des avocats de Saint-Etienne permet à la moitié des étudiants d'effectuer un stage.

La taille moyennement importante de cette faculté permet une réelle proximité entre les enseignants-chercheurs, les PRAG (professeur agrégé du second degré dans l'enseignement supérieur), le personnel administratif et les étudiants. Cependant, il apparaît un manque de moyens, notamment en personnel.

L'équipe pédagogique se compose de manière équilibrée d'enseignants-chercheurs, de deux PRAG, d'enseignants en langue anglaise et de professionnels (juristes, notaires, avocats, un gestionnaire marchés publics, un mandataire judiciaire), sans que le volume horaire assuré par ces derniers ne soit mentionné. Chaque année de licence est placée

sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant-chercheur. Le pilotage de la formation est donc assuré par trois enseignants-chercheurs et le responsable administratif. Bien que l'organisation et la fréquence des réunions pédagogiques ne soient pas précisées, l'implication du porteur du projet transparaît du dossier.

Cette licence générale en *Droit* affiche un effectif modeste, puisque 576 étudiants sont inscrits en première année, 283 en deuxième année tandis que 179 suivent la troisième année. Le dossier ne précise pas leur provenance géographique, mais fait état d'une « arrivée non négligeable d'étudiants en L2 ou L3 », dont les inscriptions ont été refusées dans des universités voisines, en raison d'une capacité d'accueil limitée.

Les taux de réussite sont de 26 % en licence 1, 52 % en licence 2 et 83 % en licence 3.

A l'issue de cette formation, les étudiants poursuivent leurs études en master de Droit, pour une très forte proportion. Ainsi, une enquête de l'observatoire de la vie étudiante indiquait, en 2010, que sur 162 diplômés, la situation de 155 d'entre eux était connue, et faisait apparaître une poursuite d'études pour 152 étudiants (3 étudiants préparaient un concours). Le dossier relève le caractère ancien des statistiques, tout en précisant que « la situation n'a guère changé ». Cependant, seulement la moitié opère le choix d'une poursuite d'études à Saint-Etienne, ce qui s'explique par la concurrence exercée par les Facultés de Droit de Lyon.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	L'accent n'est pas mis sur la recherche, excepté l'indication selon laquelle les étudiants se familiarisent, dès la première année, aux outils de la recherche documentaire. On peut le regretter.
Place de la professionnalisation	L'objectif de l'insertion professionnelle n'est pas principal, en licence générale. Cependant, les étudiants stéphanois sont sensibilisés à la recherche d'emploi à travers un Projet Personnalisé Professionnel, au cours du semestre 6, soit en fin de troisième année.
Place des projets et stages	Cette formation ne prévoit aucun stage obligatoire. Le dossier fait apparaître cependant que, malgré son caractère facultatif, la moitié des étudiants de L3 en a accompli un. Les stages sont valorisés par le biais de « crédits libres » et « bonifications », sans autre indication.
Place de l'international	Les étudiants disposent de la faculté d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger, et des étudiants étrangers sont accueillis à Saint-Etienne. Cependant, aucune indication chiffrée n'est fournie quant à la mobilité entrante et sortante. De la même façon, le dossier évoque l'existence de partenariats avec des universités étrangères, sans aucune précision à ce sujet.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	De façon classique, une information est assurée auprès des lycéens. L'ouverture sur des disciplines voisines permet de mener la réflexion en matière de réorientation. Le dossier n'indique toutefois pas si elle est effective. La formation prévoit un dispositif d'accompagnement personnalisé des étudiants, prenant la forme d'un entretien individuel assuré par un enseignant-chercheur de la composante. Toujours au titre de l'aide à la réussite, des actions de soutien aux révisions et à la préparation aux examens ont dû être abandonnées, faute de moyens suffisants. Par ailleurs, des précisions manquent, dans le dossier, notamment quant aux effectifs en travaux dirigés. Il est juste indiqué que des efforts ont été menés pour réduire les effectifs dans les groupes de TD.

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Cette formation est proposée en formation initiale. Le parcours en formation continue a été supprimé en 2013, en raison du nombre peu élevé de candidats.</p> <p>L'apprentissage de la langue anglaise est prévu à chacun des six semestres d'études. Il peut, cependant, être regretté que seule la langue anglaise soit prévue dans cette formation.</p> <p>Des dispositifs classiques sont mis en œuvre pour les étudiants rencontrant des situations personnelles ou professionnelles particulières.</p> <p>L'utilisation du numérique se fait par l'accès à une plateforme numérique, aux cours de l'Université Numérique Juridique Francophone, ainsi qu'à des ressources documentaires électroniques.</p> <p>Au second semestre de la première année, 15 heures sont consacrées aux outils numériques, et le C2i (Certificat Informatique et Internet) niveau 1 peut être suivi en deuxième et troisième année.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants repose sur des contrôles continus et des examens terminaux, à l'occasion de deux sessions pour chaque semestre d'études.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont transmises aux étudiants, via un « livret des études ».</p> <p>Le jury se compose des intervenants dans l'année concernée et est présidé par le responsable d'année.</p> <p>Le régime des examens est plutôt favorable aux étudiants, puisque leur permettant de conserver, « à vie », le bénéfice des unités d'enseignement et des notes au moins égales à 10, dans chaque unité.</p> <p>En revanche, le système des « crédits libres » et des « bonifications », en particulier pour des raisons tenant à la pratique d'une activité sportive, ou en lien avec un « investissement personnel » de l'étudiant, manque de clarté.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Un supplément au diplôme (ADD) est communiqué aux étudiants.</p> <p>Un « guide des compétences licence » leur permet d'évaluer les compétences acquises au cours de leur cursus, et un « passeport pour l'avenir » est en cours d'expérimentation.</p> <p>Cependant, les moyens dont dispose cette Faculté sont insuffisants pour permettre un réel suivi.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Il n'existe pas de suivi des diplômés, malgré un effectif modeste, ce qui témoigne encore du manque de moyens en personnel.</p> <p>Aussi, le dossier renvoie au site internet de l'observatoire de la vie étudiante.</p> <p>Cependant, le dossier indique qu'environ un étudiant sur deux poursuit ses études dans un master proposé à Saint-Etienne, sans autre précision.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Un conseil de perfectionnement a très récemment été mis en place.</p> <p>Seule sa composition est mentionnée (les trois responsables d'années, trois personnalités extérieures, un étudiant et le responsable administratif), à l'exclusion de ses modalités de réunion.</p> <p>Des questionnaires d'évaluation des enseignements (ainsi que des enseignants, selon ce qui est mentionné dans le dossier) sont remis aux étudiants.</p> <p>Le responsable d'année en établit la synthèse et l'adresse au doyen. Cette « remontée » d'information est de nature à orienter des réflexions propres à améliorer la formation.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Forte implication du porteur du projet (réelle volonté de présenter un dossier structuré et cohérent).
- Formation dense qui fait bien apparaître sa progressivité.
- Taille humaine de la structure.

Points faibles :

- Quelques manques de précisions notamment sur les dispositifs de crédits libres et de bonifications.
- Manque de moyens en personnel.

Conclusions :

La licence générale en *Droit*, proposée par l'Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM permet d'acquérir de solides connaissances et compétences juridiques, en droit privé et droit public.

L'implication du porteur du projet est très forte.

La taille modeste de la structure présente l'avantage de permettre une réelle proximité des enseignants, étudiants et personnel administratif. Néanmoins, les moyens en personnel manquent, pour aider, de façon plus importante, l'aide à la réussite.

Le dossier est de très bonne qualité, nonobstant quelques imprécisions.

Observations de l'établissement

Le Président

à

M. Jean-Marc GEIB

Directeur de la section Formations et diplômes

Rapport n° S3L160009954

Licence mention Droit

Monsieur le Directeur,

L'Université Jean Monnet, Saint-Etienne et ses équipes pédagogiques remercient les experts du HCERES pour leur travail d'évaluation, leurs analyses et recommandations. L'établissement n'a pas d'observations particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.



Khaled BOUABDALLAH